

Fonctionnement de la RESTAURATION et de l' INTERNAT au lycée Blaise Pascal

DEMI-PENSION : DEUX POSSIBILITES

1/ le système au repas « ticket » :

La famille ne paie que les repas réellement consommés : le badge, acheté 4,60 € en début d'année, est approvisionné à l'avance, et à chaque passage au self le prix d'un repas est décompté.

Le prix du repas est de 3.55 euros pour 2018.

Le jour de l'inscription de votre enfant, vous devrez déposer un chèque de 40.10 euros (4.60 euros prix du badge + 10 repas à 3.55 euros) libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Blaise Pascal. (Inscrire au verso : le nom, le prénom de l'élève, et sa classe).

Chaque élève doit avoir sa carte de cantine, en cas d'oubli sa présence au self peut être refusée.

Quand l'élève quitte le lycée, la somme restant sur la carte sera automatiquement remboursée sous condition de nous fournir un RIB.

2/ le système du forfait :

L'élève est demi-pensionnaire pour un trimestre complet et déjeune 5 jours par semaine. Le règlement se fait à réception de la facture pour le trimestre en une seule fois. (**coût pour l'année 2018/2019 : 506.50 €**) Les repas non pris ne sont pas remboursés, sauf en cas de maladie avec certificat médical de plus de 14 jours consécutifs. Le changement de régime peut se faire uniquement à la fin du trimestre (septembre-décembre ; janvier-mars ; avril-juin).

Un chèque de 4.60 euros à l'ordre de l'agent comptable du lycée Blaise Pascal vous est demandé lors de l'inscription, représentant le montant du badge d'accès au restaurant du lycée Blaise Pascal.

INTERNAT

Le système du forfait trimestriel est appliqué et la famille reçoit une facture en cours de trimestre :
tarif annuel 2018/2019 :

- forfait 4 nuits : 1182 euros
- forfait 5 nuits : 1342 euros
- forfait 6 nuits : 1510.60 euros (*uniquement au lycée Cornelle*).

Un chèque de 4.60 euros vous est demandé lors de l'inscription, représentant le montant du badge d'accès au restaurant du lycée Blaise Pascal.

PERTE OU VOL DU BADGE

Un badge perdu ou volé peut être utilisé par toute autre personne qui le détiendrait indûment. **Dans ce cas, il convient donc de prévenir immédiatement le service d'Intendance**, afin d'opérer le plus tôt possible un blocage empêchant son utilisation frauduleuse. Un nouveau badge sera alors créé (contre un paiement de 4.60 euros) avec report automatique du crédit/repas encore disponible sur le badge perdu.

✂.....

Coupon à remettre à l'inscription :

Je choisis pour l'élève : (nom-prénom-classe)

- le système du repas « ticket » (chèque de 40.10 € (le badge + 10 repas))
- le système du forfait (chèque de 4,60€ pour le badge puis facture pour le trimestre)
- l'internat (chèque de 4,60 € pour le badge puis facture pour le trimestre)

Date et signature des parents :